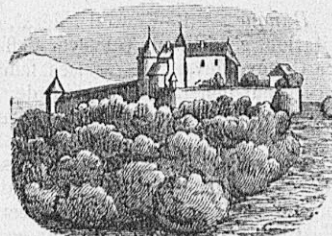




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50

» » 6 mois » 2.—

Pour l'Étranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton

10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.

la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

ou à louer

bre 1885, dès 1 heure de l'Hôtel de l'Union exposé en vente ou en mises publiques, la ci-après désignés: DE MARSENS

ronlettant. Grange. ronlettant. Pré de es. [1712 SEL, agent d'affaires.

de Reliure

BULLE

Brasserie Rëeb.

enres; service prompt x modérés.

. Oesch, relieur.

leuse.

re recommande à l'ho- la ville et de la cam- fection et réparation , linge, etc. — Ou- soigné. Prix modérés.

AND, tailleur, son Mazoni.

aignes.

esure de 20 litres. auberge des Halles à [1702

BERNASCONI.

OUER

bre 1885, dès 1 heure de l'Hôtel de l'Union exposé en location, par bliques, les deux esti-

es et gîte rière Villars- veirvue et le Pasquier:

Les Moilles. — En les -Loraszaz — Es Chal- llars.

nes et gîte rière Sem- ruz: Tremettaz — Mor- e Villars et les Com-

DUPRÉ, notaire.

endre

ison avec grange ne pièce de terre tout situé à l'en- ge d'Epagny.

frères JAQUET à [1704

rendre

is chars à ressorts et à ts, plusieurs traîneaux

Le soussigné se recom- t ce qui concerne son mpt et soigné. J. Weber

charron, aux Grand'- g. (H. 635 F. [1706

vasses

ures, engelures ou-

s, feux du visage,

s sont rapidement cic-

ritable Gelée siccativa

marque des deux pal-

on 1 fr. — par poste

acie du Haut à Morat

acies. (O Fr. 473) [1697

VENTE

de la GRUYÈRE:

ourgeois pour 1886

l'exemple.

mmées pour vins.

DE LAITERIE

rabais par douzaine.

ruyère. Gérant: Ch. Morel

BULLE, le 13 Novembre 1885.

La disette des fourrages et l'hivernage du bétail.

M. le Dr A. Kræmer, le savant professeur d'agriculture et de zootechnie de l'école polytechnique fédérale de Zurich, donne à nos concitoyens de la Suisse allemande, par l'organe de la *Feuille centrale d'agriculture* qu'il rédige, d'excellents conseils sur l'hivernage du bétail à cornes pour cette année 1885—86 où l'insuffisance des fourrages est générale. Nous en reproduisons les quelques passages suivants :

« Déjà en l'année 1865, année mémorable, si abondante en vin, il y eut, à la suite de la sécheresse qui affligea le pays depuis le 31 mars jusqu'au milieu de l'été, une grande disette de fourrages. Les agriculteurs se réunissaient et discutaient partout s'il ne valait pas mieux se défaire de son bétail à n'importe quel prix, le conduire à la boucherie, plutôt que de l'hiverner. Aussi, le bétail fut-il partout vendu à bas prix et tué en masse; et au printemps de l'année 1866, il arriva que le prix du foin de bonne qualité n'était que de 2 fr. 80 le quintal, tellement on avait économisé le fourrage, expédié et anéanti de bétail.

« Or, cette année 1885, dans beaucoup d'endroits pour ne pas dire presque partout, la récolte en foin a été petite et celle en regain presque nulle. Il est des pâturages élevés en Suisse, qui n'ont même ni foin ni regain. C'est ainsi que nous nous retrouvons, après vingt ans, exactement dans les mêmes conditions de pénurie de fourrage qu'en 1865. Cette pénurie menace de décimer notre population bovine.

« L'expérience de 1865 doit nous avoir appris quelque chose et nous rendre prudents.

« Le fourrage de l'année 1885 n'a sans doute pas

crû par un temps aussi sec et aussi chaud que celui de l'année 1865, où chacun fut surpris et étonné de la grande valeur nutritive du peu de fourrage obtenu. Cependant, on pourra, cette année, avec une égale quantité de foin, nourrir et hiverner plus de bêtes que pendant les dernières années pluvieuses, car le foin est bon et a été fait dans d'excellentes conditions. Il n'est pas non plus économique de se servir du blé ou de la farine pour la nourriture du bétail, car, malgré les prix relativement bas des céréales à l'étranger, il est constant que le blé n'offre pas, pour l'alimentation du bétail, une matière nutritive que le paysan puisse avantageusement utiliser.

« Il y a vingt ans, on n'avait chez nous que des notions très vagues sur la valeur nutritive des différentes matières qui servent à l'alimentation générale des animaux et on ne connaissait pas aussi bien qu'à présent les conditions de cette alimentation. On sait aujourd'hui, par exemple, avec précision, qu'une vache de 500 kilos ou 10 quintaux, consomme journellement une quantité fixe de nourriture sèche (environ 25 livres) avec 2 1/2 livres à peu près d'albumine et 1/2 livre de graisse, ces deux éléments en état d'être facilement digérés. On sait encore que ces deux substances sèches ne consistent pas seulement en foin et regain, ou en herbe et racines, mais que la paille, les menues balles du blé (le poussier), le marc des fruits (la *tzafa*), les roseaux et même la sciure d'arbres verts tamisée, peuvent entrer dans cette composition, en tout ou en partie, à la condition toutefois que ces matières remplissant la panse des animaux ne contiennent rien de nuisible, mais réalisent la quantité mentionnée plus haut d'albumine et de graisse faciles à digérer. La valeur nutritive de l'albumine et de la graisse est considérable. Les tourteaux de bonne qualité qu'on peut acheter à bas prix, en contiennent de fortes proportions; on peut, du reste, les utiliser à d'autres mélanges qui conviennent parfaitement aux animaux.

« Nous recommandons particulièrement comme nourriture du bétail, pour le prochain hivernage, la paille et les balles de céréales. Pour l'ordinaire, la paille est sans doute encore trop chère comme nourriture; mais cette année, il ne s'agit pas précisément et uniquement d'avoir un fourrage qui produise beaucoup en lait ou en graisse, il importe simplement d'aviser au moyen de garder et d'hiverner dans le pays le plus de bétail possible. Agir autrement, ce serait gaspiller et on le regretterait plus tard.

« Ni le lait ni la viande ne seront chers cet hiver; en ne donnant au bétail que des rations d'entretien, c'est-à-dire suffisantes pour le faire vivre convenablement, mais sans pousser à la production du lait ou à l'engraissement, notre capital bétail sera sauvé et ce capital ne peut manquer d'être considérable le printemps prochain.

« Ce serait donc un péché de continuer à employer la paille comme litière; il faut la hâcher et la faire manger aux vaches.

« Agriculteurs, qui avez suffisamment de fourrage, et qui pouvez en économiser une partie, achetez du bétail et hivernez-le économiquement: vous n'aurez pas lieu de regretter cette spéculation.

« Mais comment remplacer la paille comme litière? » (A suivre.)

CONFÉDÉRATION

Le Conseil fédéral vient d'accorder en tout honneur sa démission à M. le colonel de Salis, qui fut déjà en 1858 instructeur en chef du canton des Grisons, de 1866 à 1875 instructeur en chef des carabiniers et depuis cette époque instructeur de la II^e division de l'armée.

Tir fédéral. — Le *Handelscourier* croit savoir que le comité des finances proposera le remboursement des actions avec cinq francs d'intérêt (un écu de fête). Le bénéfice restant après ce paiement ne dépasserait guère 10.000 fr.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

TROIS JOURS

DANS LES

MONTAGNES DE LA GRUYÈRE.

(Suite et fin.)

« Arrivé sur le prolongement du Folliéran, je vis devant moi le beau pâturage de Tissenéva et le nombreux bétail accourir vers le beau chalet. Je ne m'accuserai pas de faiblesse, si j'avoue que je n'aurais guère pu aller plus loin, car le chaud soleil et une marche longue et rapide lassent avec le temps le plus robuste marcheur. Une bonne gorgée de lait frais était le rafraîchissement que je désirais, vu que ma provision de vin était épuisée et que je n'aime nullement à boire beaucoup d'eau. Vers 4 heures j'atteignis le chalet spacieux et maintenu propre par quelques armaillis sous la direction d'un beau jeune homme de quelques vingt-deux ans, qui est le fromager. Il me fournit complaisamment les informations désirées et me servit tout de suite du café, du lait et de

« la crème. Heureusement que j'avais avec moi assez de pain et quelques andouillettes, pour varier un peu les repas. Le pain des armaillis, des galettes épaisses comme le doigt et dures comme la pierre, n'aurait cassé les dents. Pendant qu'on trayait les cinquante vaches et soignait le menu bétail composé de veaux, chèvres et porcs, je me rafraîchis par une bonne ablution à la fontaine « prochaine, changeai de linge et contemplai les deux pointes de Brenleyre et du Folliéran, qui se colorèrent peu à peu des teintes du couchant sur le fond bleu du ciel. En compagnie du fromager, le fils de l'amodiateur de l'alpage, qui appartient au chapitre de la collégiale de Fribourg, je fis une promenade du côté de la saillie de la Dent. De ce point je pus facilement apercevoir dans sa longueur le superbe pont du Javroz. Le temps s'écoula ainsi jusqu'au souper, qui consista de café, de crème, de fromage, de beurre, de pain, etc., et pendant lequel je cherchai à engager un des armaillis comme compagnon de ma course le lendemain matin. Un seul d'entre eux avait autrefois escaladé le pic; toutefois un deuxième vacher et l'un des *bûches* voulurent être aussi de la partie. Comme ils devaient tous être de retour à temps au chalet pour faire leur ouvrage, je gagnai de bonne heure mon gîte de foin, afin de pouvoir partir déjà à 3 heures. Quelle ne fut pas ma surprise, lorsque mon aimable hôte me conduisit à un lit fait d'un coussin blanc, de draps, et d'une couverture de laine! C'était presque à la citadine. Après que le fromager eut encore tout préparé pour le café du matin, l'obscurité et le silence ré-

gnèrent. Selon toute apparence, il allait faire beau temps; mais, ballotté, comme presque toujours en cas pareil, entre la crainte et l'espoir, je ne dormis que peu, et c'est moi qui réveillai les gens du chalet. Après le café, c'est à-dire vers 3 heures et demie, nous partîmes; l'aube blanche chassait à peine. En un quart d'heure on atteignit le passage qui conduit vers la vallée du Rio du Mont, et d'où nous observâmes, vers l'orient, la forte rougeur du ciel. A ce point on tourna à droite pour gravir un penchant rocaillieux qui se termine en une arête abrupte. Ne pouvant y avancer, on grimpa par la paroi occidentale. Un des vachers reste en arrière; le garçon, par contre, va toujours le premier, et M. Wartmann doit à plusieurs reprises lui crier: « Pas si vite! » afin de voir où il met ses mains et ses pieds. Enfin l'on parvint au gazon qui garnit le côté oriental de Brenleyre, sur lequel somment les grimpeurs furent accueillis par une troupe de brebis bêlantes.

L'ascension n'avait pas été sans danger, en tout cas bien plus pénible que celle du Vanil Noir. N'importe, la tête et les membres se retrempe à ces périls et à ces fatigues. « Nous étions du reste, remarque M. Wartmann, dédommagés par la magnificence du spectacle, jouissant délicieusement des premiers rayons chauds du soleil. » Le ciel était sans nuage, et la coloration des montagnes très intense. Pour le botaniste, ce sommet est plus pauvre que le Vanil Noir. Que d'impressions! et qu'il eût été doux à M. Wartmann d'avoir un ami pour les échanger réciproquement! Le temps de 5 à 6 heures avait passé bien trop vite, et le devoir rappelait à leur poste les compagnons.

Banque. — Le Conseil fédéral, après quelque hésitation, a décidé de renvoyer l'affaire de la Banque de Genève devant les assises fédérales. M. Perrier, procureur-général du canton de Fribourg, nommé commissaire fédéral, va donc entrer en fonctions.

Schwytz. — Le train express du matin, du Gothard, a couru le risque de dérailler à Goldau, les aiguilles n'ayant pas été correctement placées; il s'est heureusement fait jour en coupant net les rails qui se trouvaient en travers de son chemin. Un autre accident aurait pu arriver aussi mercredi soir non loin de Goldau, cette fois par suite de la chute d'un poteau du télégraphe sur la voie ferrée; heureusement on a pu l'enlever à temps.

Schaffhouse. — La société industrielle suisse de Neuhausen vient de recevoir de la compagnie des chemins de fer méridionaux italiens, dont le siège est à Florence, une commande de trente wagons de première classe.

Genève. — Les gardes-frontières fédéraux ont fait une saisie importante de marchandises qu'on cherchait à introduire en fraude sur le territoire genevois. Char, cheval et marchandises ont été confisqués. Les marchandises saisies, qui se composent de pièces de toile et de lingerie, sont évaluées à 4000 fr.

— L'élection de dimanche s'est passée sans incident grave. Le scrutin a été un des plus fréquentés que l'on ait jamais vus. Sur 18,720 électeurs inscrits, on a compté 14,225 votants. Il n'y avait que deux listes en présence, celle des libéraux-radicaux et celle des démocrates (conservateurs); pas de liste intermédiaire.

La liste libérale-radical a passé en entier. Sont élus: MM. Dunant (démocrate), 12,949 voix; Ador (démocrate), 12,624 voix; Carteret, 7,671 voix; Viollier-Rey, 7,408 voix; Perréard, 7,334 voix; Vautier, 7,329 voix; Gavard, 7,191 voix.

Vaud. — Par arrêté du 7 courant, les foires et marchés au bétail sont de nouveau autorisés dans tout le canton de Vaud.

— Un regrettable accident est arrivé jeudi dernier sur la route de Frenières. Le domestique de M. F. descendait avec un char de planches, lorsque, par suite d'un écart des chevaux, ce malheureux tomba du char et se rompit la nuque. Abandonnés à eux-mêmes, les chevaux descendirent dans le ravin et le char fut mis en pièces. Quant aux chevaux, ils n'ont eu aucun mal.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil.

Nos sages sont réunis depuis mardi 10 novembre en session ordinaire d'automne. Le lendemain on a abordé la discussion du budget.

MM. Musy Pierre, Jaquet et Romanens appuient la proposition de la commission qui demande que l'on partage les fonds de l'hospice cantonal entre les hospices de district. Ils font remarquer que la situation économique est déplorable dans la Gruyère, qu'il faut baisser les impôts.

A la bonne heure. Mais malheureusement ils parlent dans le désert. Allez donc enlever quelque chose à l'appétit dévorant de nos fonctionnaires tépélets. Ils n'ont souci que de faire payer et d'empocher leurs gros traitements.

Ils avaient promis des réformes, mais promettre et tenir n'est, paraît-il, pas le fort de notre Synagogue.

de M. Wartmann. Il lui restait, à lui, une bonne traite à faire pour arriver à Bulle et reprendre le train de 2 heures. Il n'avait donc pas de temps à perdre. Les premiers pas de la descente durent se faire avec précaution, et il fallut parfois se servir du prolongement du dos, au grand dommage des pantalons. A 7 heures, les quatre compagnons étaient de retour au chalet, où un bon café et une crème épaisse à la couper attendaient l'heureux clubiste, légitimement fier de ses deux dernières ascensions. Après un second déjeuner, il prit congé de son aimable hôte.

« Je recommande, remarque M. Wartmann, à tous ceux qui se hasardent dans ce coin de vallée reculé, l'alpe de Tissenéva avec son maître prévenant. » Reparti à 9 heures, il descendit dans l'encasement du Motélon; à 11 heures et demie, il s'arrêtait à Broc, et peu après il aperçut de la grand'route « Bulle aux nombreuses tours », et bientôt il rentra à l'Hôtel des Alpes, après avoir en moins de quarante-huit heures exécuté l'ascension de trois hauts sommets assez distants l'un de l'autre, emportant dans sa tête quelques connaissances de plus, dans son cœur quelques douces émotions et de charmants souvenirs, dans sa capsule plusieurs rares exemplaires de notre flore gruyérienne.

Trop tôt il fallut tourner le dos aux montagnes, et la tristesse de les quitter ne put être surmontée que par la chère pensée de retrouver chez lui une famille bien aimée qui l'attendait.

« Mais, s'écria M. Wartmann, à revoir bientôt, pyramides, vous, colonnes du grand temple de la Création! »

FIN.

On lit dans le *Bien public* les lignes suivantes :
Tolérance fribourgeoise.

« Nous racontions un jour la série des persécutions subies par un pintier d'un village de la Sarine pour avoir voulu demeurer abonné au *Bien public*.

« Voici le tour d'une épicière d'un autre village qui a dû subir des avanies répétées, de la part du syndic de l'endroit, parce qu'elle avait l'audace d'envelopper des morceaux de lard et de fromage avec des vieux numéros du *Bien public*. Le fait est absolument authentique.

« Nous raconterons un autre jour, le cas échéant, l'histoire des tribulations de l'abonné au *Bien public* qui vendait à l'épicière en question les vieux numéros de son journal. C'est à peu près aussi édifiant. Encore dix ans de ce régime, et nous n'aurons rien à envier, en fait de fanatisme, aux bandes du Mahdi. »

Mais c'est la *Gruyère* qui pourrait en citer, en fait de persécutions!

Ainsi, dans les villages, les recors du tépélétisme vont jusqu'à faire refuser par les femmes le journal *La Gruyère* auquel le mari est abonné. On offre gratuitement le *Fribourgeois* et on l'envoie. Le mari est étonné de ne pas recevoir son journal et vient se plaindre. On lui exhibe la bande avec le refus. Il proteste; mais le sacrifice, par le mari, du journal de ses préférences est quelquefois le prix de la paix du ménage.

Quand on ne peut gagner le mari, on tépélétise et fanatise la femme et on sème la désunion dans les ménages. Et voilà la morale et la religion des rabbins libertards.

On nous a rapporté le cas d'un étudiant français, en vacances chez un monsieur très tépélet d'un village voisin, qui voyant, depuis le pont d'Estavannens sur la Sarine, le journal *La Gruyère* déplié et étalé sur la grève où l'avaient laissé des poissonniers de nos amis, sur les indications de son mentor, s'est mis à lapider depuis le pont la pauvre feuille de papier et à vociférer contre ces détestables indépendants de la Gruyère.

Foire de la St-Martin, à Fribourg.

Favorisée par un temps sec et modérément froid, la foire de lundi, une des plus, si ce n'est la plus importante de l'année, n'a pas donné tout ce qu'elle promettait. Beaucoup de bêtes à cornes ont été amenées, pas loin de 1,400, mais n'ont rencontré que des acquéreurs peu nombreux et plus froids que le temps. Il n'est pas douteux que l'épidémie de l'automne, aujourd'hui pourtant complètement disparue de nos environs, continue à intimider les marchands étrangers. Il faut faire une exception toutefois à ce que nous disions plus haut en faveur des animaux de premier choix et du bétail de boucherie. L'état sanitaire du bétail amené lundi ne laissait rien à désirer.

Les porcs maigres se sont mal vendus. Quant au marché aux chevaux, peu d'animation, choix très restreint et transactions insignifiantes.

On a pesé à la Grenette un peu plus de 300 sacs de céréales, dont l'avoine et le froment représentaient les $\frac{1}{3}$ des sacs pesés. L'avoine, très recherchée, s'est vendue en hausse. Le froment est stationnaire.

Le plus beau bénéfice de la journée a été incontestablement réalisé par les aubergistes. A la nuit tombée, la ville regorgeait encore de campagnards et toutes les auberges étaient bondées.

(*Bien Public.*)

La foire de Romont de mardi 10 novembre a été assez fournie et le bétail, qui s'est vendu en baisse, a néanmoins trouvé de l'écoulement.

Le 2 novembre courant ont commencé, au Champ-de-l'Air, près Lausanne, les conférences sur l'examen du bétail à cornes, et spécialement des familles de bétail, en tenant compte du procédé de mesurage et de pointage. Ces conférences sont données par MM. les professeurs Berdez, de Berne, et Bieler, de Lausanne.

Le canton de Fribourg, comme tous les autres cantons de la Suisse romande, y a envoyé plusieurs délégués, parmi lesquels quelques membres de la Commission cantonale, pour l'amélioration de la race bovine, soit MM. Bossy, Ayer et Ecoffey.

Pour le 3, il a été projeté une course à la ferme modèle de E. Auberjonois, à Beau-Cèdre, pour les exercices pratiques sur le mesurage et le pointage du bétail à cornes.

Dans ces conférences, qui ont duré jusqu'au 4 novembre, ont été discutées les différentes questions ci-après :

1. Groupement du bétail à cornes de la Suisse d'après les races principales, et de celles-ci d'après les sous-races et les variétés.
2. Buts de l'élevage dans les contrées de propagation des divers types. Rapport de ces buts avec les conditions naturelles et les conditions commerciales.
3. Conformation du corps de la bête bovine, en égard aux différents buts de l'élevage.
4. Examen du bétail bovin d'après l'aspect général et d'après les indices particuliers.
5. Importance du mesurage et du pointement pour la description du caractère des races et sous-races, ainsi que pour l'examen des conformations individuelles et de la productivité des animaux.
6. Procédé de mesurage. Construction et emploi des instruments y relatifs. Enregistrement des résultats. Publication.
7. Procédé de pointement. Pointement d'après la méthode par groupes et d'après la méthode détaillée. Echelle de pointement. Modification de celle-ci d'après les différents types et le but de l'élevage. Application pratique du pointement, surtout au concours. Exposé des résultats. Publication.
8. Examen des familles de bétail. Notions sur les familles d'animaux. Conditions des concours. Registre d'élevage. Situation de ceux-ci par rapport aux heard-books. Renseignements sur la productivité des animaux (développement progressif). — Poids du corps (poids au moyen de mesurage). — Fécondité. — Rendements en lait (table de traite). — Prix du bétail d'élevage, etc.)

DÉMONSTRATIONS ET EXERCICES.

1. Emploi des instruments de mesurage.
2. Emploi du procédé de pointement.
3. Désignation du poids vivant des animaux, au moyen du mesurage du corps.

Ces conférences sont la démonstration pratique de la théorie contenue dans le livre de M. le professeur Kræmer « La bête bovine » dont l'imprimerie de la *Gruyère* a imprimé une traduction qui est en vente dans les librairies du canton.

GRUYÈRE

La foire de novembre.

Déjà mardi après midi les marchands étrangers affluaient à Bulle: quelques ventes ont été conclues.

Mais mercredi, 11, le champ de foire était complètement rempli: beau et bon bétail. Ventes assez nombreuses. Prix en baisse, cent francs par tête approximativement.

Jeudi, bétail plus nombreux encore. Les prix moyens ont moins fléchi que les grands prix qui ont été rares. Cependant il y a eu des transactions à 600 et 650 francs.

Le chemin de fer a expédié environ 500 pièces de gros bétail; on peut évaluer de 2 à 300 pièces celui qui est parti par les grandes routes.

Somme toute, c'est 100,000 francs assurément, au bas mot, que la contrée perd pour avoir été privée de la foire de la St-Denis. A ce moment là, les prix étaient bons. Nous n'en voulons pour preuve que les foires d'Erlenbach et Zweisimmen.

Et nous ne pouvons assez répéter qu'avec des mesures énergiques, qu'on aurait tout aussi facilement pu prendre lors de la foire de la St-Denis que maintenant, la chose était parfaitement faisable. C'est donc que notre conseil d'Etat a manqué de décision et d'énergie et qu'il n'a pas su faire face à la situation et au danger. Mais c'est toujours le peuple qui paye les conséquences des fautes commises.

Au moins, si en par contre de ces 100,000 francs perdus pour la Gruyère, le Grand Conseil, qui est réuni maintenant, allégeait d'autant notre impôt! — Sœur Anne, ne vois-tu rien venir?

Mardi passé est venue devant le tribunal criminel de la Gruyère, une affaire qui avait vivement impressionné l'opinion publique dans la contrée.

Un domestique d'une des grandes maisons de commerce de notre ville était sur le banc de l'accusation sous la prévention de vols et d'abus de confiance perpétrés pendant plusieurs années consécutives.

M. le Président Louis Morard a dirigé les débats qui ont duré toute la journée et dans lesquels un grand nombre de témoins ont été entendus, avec beaucoup de tact, d'habileté, en même temps que d'énergie. Nous nous plaignons à le déclarer.

M. l'avocat Gillard, dans une défense qui a pris plus de deux heures, a brillamment défendu son client accusé.

Mais décidément les charges étaient trop fortes, les indices et les preuves, outre l'aveu, trop concluants. Le malheureux employé infidèle a été condamné criminellement pour abus de confiance réitérés et s'élevant à une somme qui a été approximativement fixée à 2700 francs, à une détention de deux ans huit mois à la prison centrale.

Il est bon de faire des exemples dans ces cas d'infidélité devenus trop fréquents de nos jours.

On nous précédemment dehors aur des écus de Lima. Ces dans les ét la Grèce. I de fin, et En France, Ceux qui c turellement vaise monn prendre et c'est diffici qui les ont Le mieux s ses gardes Chili et Li ment ne p provenant

Le nouve tenant term installeront dit le plus tés n'ont ne les installa leur genre. de bas en h

Le 9 cou ans, M. J. teur de la publier pro la carrière rôle assez nées. M. R ques manu coup voyag beaucoup r son histoire il a voué le M. Ruffin joviale et a

On c

un petite du Pasqu Adresser prix, aux i à la Tour-c

A

en mises p réchal-Fer novembre c midi, les a cadastre de tation et v Truilerie ».

Condition Pour voi M. Jean Ri ou au sous

1744]

A

Jeudi, 1 du jour, a à Bulle, il voie de m vages ci-ap

- I° Les m sous- En C Chern lets et
- II° Les r sales mothe ballet

1708]

Se

Excellent Prix très des comma

1661]

Attention!

On nous rapporte qu'à la dernière foire, et déjà précédemment, quelques marchands de bétail du dehors auraient payé le bétail par eux acheté avec des écus de cinq francs du Pérou, du Chili et Lima. Ces écus n'ont pas cours légal en Suisse et dans les états concordataires, la France, l'Italie et la Grèce. Ils ne contiennent, du reste, pas assez de fin, et ne valent que quatre francs d'argent. En France, on ne les prend que pour 3 francs. Ceux qui connaissent leurs acheteurs pourront, naturellement, en prouvant qu'ils tiennent cette mauvaise monnaie d'eux, obliger ces derniers à les reprendre et à les payer en bonnes espèces. Mais, c'est difficile que nos agriculteurs retrouvent ceux qui les ont trompés et surtout que ceux-ci l'avouent. Le mieux est donc, dès à présent, de se tenir sur ses gardes et de refuser absolument les écus du Chili et Lima et du Pérou. Il vaut mieux également ne pas accepter les pièces de cinq francs provenant d'autres pays que ceux du concordat.

Le nouveau bâtiment scolaire de Vuadens est maintenant terminé. Les cinq écoles de la commune s'y installeront sous peu. Vuadens possède sans contredit le plus bel édifice scolaire du canton. Les autorités n'ont négligé ni recherches ni frais pour obtenir les installations reconnues comme les meilleures dans leur genre. C'est solide, élégant, commode et complet de bas en haut. Honneur à Vuadens!

Le 9 courant est décédé à Gruyères, à l'âge de 80 ans, M. J. J. Ruffieux, ancien député, ancien directeur de la Maison de force. Nous espérons pouvoir publier prochainement une notice plus détaillée sur la carrière publique de M. Ruffieux, qui a joué un rôle assez en vue pendant un certain nombre d'années. M. R. laisse, nous dit-on, des travaux historiques manuscrits assez considérables. Il avait beaucoup voyagé et quiconque a beaucoup vu peut avoir beaucoup retenu. Mais c'est surtout la Gruyère et son histoire qui l'intéressaient et à l'étude desquelles il a voué les dernières années de sa vie.

M. Ruffieux était un aimable vieillard, d'humeur joviale et accueillante. On éprouvait toujours un nou-

veau plaisir à sa conversation où se révélait une érudition énorme et une mémoire bien rare chez les hommes de son âge. (Bien Public.)

ÉTRANGER

France. — M. Brisson est enfin parvenu à trouver les deux membres du Cabinet qui lui manquaient par suite de la démission des deux titulaires qui n'ont pas été renommés députés.

La Chambre a procédé au tirage au sort des onze commissions réglementaires. Chose curieuse, le sort n'a pas voulu que dans une seule de ces commissions les membres de la droite se trouvaient en majorité.

C'est seulement dans les séances de la semaine prochaine que l'on procédera aux vérifications et validations d'élections; puis se dessineront et s'accroîtront les tendances des divers partis.

Prusse. — Les élections ont donné le résultat attendu. L'opposition en est sortie diminuée légèrement. Mais qu'est-ce que cela fait l'opposition parlementaire en Prusse, car il n'est jamais arrivé que M. de Bismark se soit soumis à la Chambre. Il trouve toujours un moyen d'é luder ses décisions.

Espagne. — Notre Saint Père le Pape, arbitre du différend qui a surgi entre l'Allemagne et l'Espagne au sujet de la possession des îles Carolines, a, paraît-il, porté sa décision qui est favorable à l'Espagne, en principe, mais contient des propositions de nature à satisfaire aussi l'Allemagne.

Puissions-nous voir toujours les procès entre nations réglés et arrangés ainsi!

Bulgarie. — Il y a déjà eu des coups de fusils échangés entre les Serbes et les Bulgares. La guerre est imminente à moins que la conférence ne trouve une solution de nature à calmer ces jeunes nationalités remuantes.

La Marne.

Dès le 15 courant, on pourra obtenir de la marne dosant le 51 1/2 pour cent de chaux, à raison d'un franc la voiture d'un cheval, chargée à plaisir, prise sur place en Bouleyres, près de la route et

à 20 minutes de Bulle. S'adresser à M. Jean Mourlevat, négociant à Bulle.

La marne est un excellent engrais pour tous les terrains qui ne sont pas déjà calcaires, surtout pour les terres acides, pour les prés gras et pour les champs en général. En même temps qu'un engrais, la marne est un fort excitant de la végétation.

Elle fait disparaître les joncs, les prêles, les grandes marguerites des prés, la petite oseille (*la chaletta*), le plantin, la patience (*les lapés*) et surtout la mousse.

Annonces officielles.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

1° Succession de Jean Louis Blanc, de Munnens, y décédé
2° Succession de Dominique Koffel, d'Estavayer, y décédé.
Inscriptions à Estavayer jusqu'au 14 décembre.

DISCUSSIONS.

1° Succession répudiée de Joseph, feu Tobie Magnin dit des Golard, de Villarzel-le-Gibloux, y décédé. — Inscriptions à Fribourg jusqu'au 23 novembre.

3° Succession répudiée de Victor Richoz, de Vauderens, y décédé le 30 août dernier. — Inscriptions à Romont jusqu'au 23 novembre.

4° Scioberet Jules, fils de Xavier, journalier, à Bulle.

5° Dey Julien, journalier, à Enney.

6° Castella Cyprien, journalier, à Pringy.

7° Dey Rodolphe, journalier, à Enney.

8° Uldry Philippe et sa femme Marie Uldry, à Avry-devant-Pont.

9° Tornare Pierre, fils de Jean, journalier, à Sorens.

10° Tornare Caroline, née Columbo, à Sorens.

11° Thomet Etienne, feu Jos., d'Avry-sur-Matran, journalier, à Bulle.

12° Gachet Joseph, feu Pierre, maréchal, à Gruyères.

Inscriptions à Bulle jusqu'au 28 novembre.

Monsieur et Madame Emile Ruffieux, Monsieur et Madame Adolphe Bonnard et leurs enfants, à Lausanne, Monsieur Alexandre Ruffieux et ses enfants, à Broc, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent de faire en la personne de

J. J. RUFFIEUX, ancien député,

leur père, beau-père, frère et oncle, décédé à Gruyères, le 9 novembre, à l'âge de 80 ans.

R. I. P.

Le présent avis tiendra lieu de lettre de faire part. (H 656 F)

On désire acheter

un petite maison dans la commune du Pasquier ou dans les environs.

Adresser les offres, avec détails et prix, aux initiales R. R. poste restante à la Tour-de-Trême. [1745]

A vendre

en mises publiques, à l'auberge du *Maréchal-Ferrant* à Charmey, *lundi 23 novembre* courant, de 2 à 4 heures après-midi, les art. 407 ba, 407 bb, 407 ac du cadastre de Charmey, comprenant l'habitation et verger en lieux dits « *Vers la Tuilerie* ».

Conditions favorables.

Pour voir les immeubles s'adresser à M. Jean RIME, feu François, à Charmey, ou au soussigné.

A. ANDREY, notaire, à BULLE. [1744]

A LOUER

Jeudi, 19 novembre 1885, dès 1 heure du jour, au café de l'Hôtel de l'Union à Bulle, il sera exposé en location, par voie de mises publiques, les deux estivages ci-après :

I° Les montagnes et gîte rière Villars-sous-Mont, Neirivue et le Pasquier : *En Crau — Les Moilles — En les Chermonts — Lorausaz — Es Challets et le Villars.*

II° Les montagnes et gîte rière Sem-sales et Vaulruz : *Tremettaz — Mormothey — Le Villars et les Comballets.*

[1708] **DUPRÉ**, notaire.

Sel Glauber

Excellent purgatif pour le bétail.

Prix très réduits selon l'importance des commandes. — En vente chez

François Bosson, négt., à BULLE. [1661]

La Filature de lin et tissage à SCHLEITHEIM (Ct. de Schaffhouse)

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon du chanvre, du lin et des étoupes. — Exécution prompte et soignée et à des prix modérés. Marchandise bonne et belle.

Les frais de transport par chemin de fer aller et retour sont à la charge de la fabrique.

Pour des échantillons et renseignements s'adresser à nos DÉPOTS : M. Jean Etter, négt. à Moudon; M^{me} veuve Lemat à Lucens; M. B. Christen, négt. à Payerne; M. Pierre Oberson à Fribourg. [1714]

Teinture et Nettoyage à sec

J. C. Schuler à Stammheim
PRÈS ZÜRICH.



DÉPOT à Bulle chez M. Pittet-Vienny, négt.; à Fribourg chez M. Ducotterd-Meyer, mercerie, rue de Lausanne; à Romont chez M. Nigg, agent.

Les prix modérés, l'exécution prompte et très soignée seront la meilleure recommandation. [1507]

Immeubles à vendre

A vendre le beau domaine de **Longue-queue-dessous**, situé à 20 minutes de la ville de Bulle, à proximité de la fabrique Glasson et Musy, de la contenance d'environ 36 poses, avec maison d'habitation et bâtiments agricoles.

Pour voir le domaine, s'adresser aux frères MORAND, propriétaires.

Pour les conditions, au notaire **FAVRE** à Bulle. [1727]

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste

A FRIBOURG

sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième jeudi de chaque mois. [1695]

Filature de lin Burgdorf

Filage à façon de lin, chanvre et d'étoupes. Ouvrage soigné, prompt livraison, prix modérés. — Tissage du fil sur demande spéciale.

DÉPOT : M. Eugène Wæber, à Bulle. (M 2150 Y) [1656]

Tailleuse.

La soussignée se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour la confection et réparation d'habilllements, linge, etc. — Ouvrage prompt et soigné. Prix modérés.

A. MORAND, tailleuse, maison Mazoni. [1720]

Perdez-vous vos cheveux ?

Marque déposée Demandez la

Lotion américaine

qui en arrête la chute en peu de jours et les fait croître.

Le flacon 2 francs, chez M. Margot, coiffeur, à Bulle, M. Mivelas, coiffeur, à Fribourg. (H 2483 L) [1669]

Fabrique et retailage de limes

Le soussigné a l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt tous les jours de foire ainsi que le 2^{me} jeudi après la foire sur la place du Tilleul à BULLE. **Spécialité de trempe pour limes à scies.**

A. RAGGENBASS, fabricant de limes, Successeur de M. Ph. GUIDI, 261. RUE DE MORAT, FRIBOURG. [1671]

Atelier de Reliure

à BULLE

à côté de la Brasserie Reeb.

Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.

Se recommande [1730] **C. Oesch**, relieur.

1000 FRANCS

à celui qui souffrira de nouveau de maux de dents après s'être servi de l'Eau dentrifrice impériale de **GOLDMANN**. [1595]

S. GOLDMANN & C^o, Dresden. Seule véritable, à Fl. 1.25 fr. à Bulle chez Charles Meyer, négt.

FROMAGES MAIGRES

à vendre.

Bons fromages maigres à vendre par pièce, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre [1503] **Glasson & Musy** à Bulle.

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez**. 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0.50, par poste 0.70. *Pharmacie du Haut*, à Morat et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696]

MISE DE BETAIL.

Marcelin Wicky, de Semsales, exposera en vente, par voie de mise publique, 7 mères-vaches, 5 taures, 3 génisses, 6 veaux et plusieurs chevaux. La mise aura lieu à la propriété du Vuorgnoz rière Semsales, *lundi 23 novembre*, dès 9 heures du matin, sous de favorables conditions de paiement. [1743]

MISES DE BOIS.

Les soussignés exposeront en vente, par voie de mises publiques, le *lundi 23 novembre* courant, dès les 9 heures du matin, au Frassy rière le Paquier, environ **60 plantes de sapin et 40 de fayard.** Rendez-vous des miseurs à la grange du Frassy.

DAFFLON frères.
FRANCEY, Ds.
BEAUD, Emmanuel.

1742]

DIMANCHE 15 NOVEMBRE

Cassée

à l'auberge du St-Michel à BULLE.
Bonne musique et danse.

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

CASSÉE

à l'auberge de la Croix Blanche à EPAGNY.
Les amateurs y sont cordialement invités. [1734]

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Cassée

à la Maison de Ville de La Tour de Tréme.
A. BERCHTOLD.

1736]

CASSEEE

à l'auberge de la Croix Blanche à MARSENS.
DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1885.
Le beau sexe est cordialement invité. [1735]

On demande une personne sachant bien coudre, raccommoder le linge, pour l'occuper 2 à 3 jours par semaine. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [1741]

Recommandation.

Le soussigné se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour tous les travaux concernant sa partie, en l'assurant d'avance d'un travail solide et à prix modéré.

Il saisit l'occasion pour remercier le public de la confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour, espérant qu'il la lui continuera.

H. U. Blau, Poëlier,
maison Gremaud du côté de la Léchère,
1740] BULLE.

On demande à louer au plus tôt, une **bonne auberge.** S'adresser au bureau du journal. [1733]

Demande d'apprentis.

Ch. BERSIER, fabricant de joaillerie pour horlogerie à La Mothe près Yverdon (Vaud) prendrait de suite quelques jeunes garçons et demoiselles de famille catholique, de 16 à 22 ans, intelligents et jouissant d'une bonne santé.

Conditions avantageuses d'apprentissage. Adresser les offres directement par correspondance. (H. 651 F.) [7737]

A VENDRE

2 poses de terre d'excellent rapport situées en la Fin de La-Tour. Très favorables conditions de paiement.

Pour renseignements s'adresser à **Polycarpe PASQUIER** de Prazchaboud 1737] au Paquier.

GRANDE ÉCONOMIE
AVIS AUX AGRICULTEURS



— Lactina de la Plaine Suisse —
pour l'élevage et l'engrais du jeune bétail.
Produit perfectionné supérieur et n'ayant rien d'analogue avec les précédents produits.
Concessionnaires exclusifs pour la Suisse et l'étranger:
GONET frères à MORGES (Suisse).

Se vend en sacs plombés aux dépôts suivants: MM. **Emile Délosea, Morat;** **J. A. Philipponaz, Fribourg;** **Charles Meyer, Bulle;** **Joseph Chevaillaz, Romont;** **Henri Germond, Payerne.** (H 2712 L) [1731]

Recommandées

AU PEUPLE SUISSE

par la Société suisse d'Utilité publique pour

leurs qualités hygiéniques,
leurs prix modérés,
leur préparation prompte et facile,

sont les

Farines MAGGI Pâtes alimentaires
pour Soupes aux Pois

Plus nutritives que la viande et aussi digestives.

(Farine pour soupe depuis 35 cts. le paquet de 1/2 kilo (1 livre).)

PLUS HAUTE DISTINCTION

à l'Exposition culinaire suisse à Zurich 1885
Diplôme de première Classe

Un point capital pour la préparation des

SOUPES MAGGI

est de les saler et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de forte ébullition. — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelets de pain grillé, etc., etc.

DEPOTS:

Bulle: **François Bosson**, négt. | Romont: **M^{me} veuve Riche.**
Placide Remy, épiciier. | **R. Widmer-Mettler.**
La Roche: **J. Scherly.** | (M 1213 Z) [1588]

Le soussigné recommande sa nouvelle

Filature de chanvre, de lin et d'étoupes

des mieux organisée, à MM. les agriculteurs, pour broyer et filer à façon. Une expérience de longues années lui permet de garantir de l'excellent travail à des prix très-modérés. Il se charge aussi du lavage et du tissage des fils. Prière d'envoyer les matières à filer par les agents indiqués ci-bas ou directement à la Station Lenzbourg, canton d'Argovie.

J. Ant. Willy.
Dépôts chez: **Ulysse Pittet**, tisserand à PRÉVOULOUR; **Jos. Mettler** à ROMONT; **A. Walther**, commerce de paille tressée, à FRIBOURG; **Franz Kreidemacher** à BULLE; **F. X. Himmelsbach**, tisserand à CORCELLES près Payerne; **Pierre Barbey**, tisserand à GRANGES près Marnand. [1723]

Chez **Jean Christinaz**, cadet, à **Fribourg**

Grand et beau choix de **Poëles** (fourneaux) en catelles d'Altkirch. [1663]

Hôtel du St-Michel à BULLE.

Vins de bonne qualité. — Dîners à des prix très-modérés. — Restauration avantageuse. — Service soigné.
On prendrait quelques **pensionnaires** à bon compte. [1675]

Chez **Charles BLAIN**, près l'usine à Gaz, BULLE:

Noix, à fr. 2. 80 la mesure de 20 lit.
Châtaignes, à fr. 3. 20 la m.
PREMIÈRE QUALITÉ.

Tous les jeudis, il se trouvera au marché sur la Promenade. [1726]

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au [1216] **Notaire Favre, Bulle.**

A vendre ou à louer

Jeudi 19 novembre 1885, dès 1 heure du jour, au café de l'Hôtel de l'Union à Bulle, il sera exposé en vente ou en location, par voie de mises publiques, la 1/2 des immeubles ci-après désignés:
COMMUNE DE MARSENS

Art. 577. *En Praronlettant. Grange.*
Art. 578. *En Praronlettant. Pré* de 21 poses. [1712]

Louis FASEL, agent d'affaires.

Vente de Bois.

Lundi 16 Novembre courant, la Commune de Bulle vendra, en-mises publiques, dans ses forêts, **un certain nombre de lots de bois** abattus par le vent ou la neige, ainsi qu'environ **20 numéros de plantes debout** à la gîte du *Rio Berthoud.*

Rendez-vous des miseurs au Rio Berthoud, à 9 heures du matin.
BULLE, le 5 Novembre 1885.

Le Délégué aux forêts,
François ALEX.

1722]

MISE PUBLIQUE.

Vendredi 20 Novembre courant, le Conseil paroissial de Riaz, mettra en mises la **location de la maison de la Chapellenie** agréablement située au centre du village de RIAZ, avec jardin et verger d'excellent rapport attendant, pour y entrer au 1^{er} Janvier 1886. Les mises auront lieu au bureau communal de Riaz à une heure après-midi. [1713]

Un jeune négociant,

24 ans, dans une position aisée, désire épouser une jeune personne d'environ 20 ans, sortant de famille honorable, de confession catholique, et offrant les mêmes avantages.

Demande de confiance; il sera répondu à toute offre sérieuse.

S'adresser sous **A. Z. poste restante Neuchâtel.** [1732]

A LOUER

A louer, pour y établir de nouveau un café, le local actuel du cercle du *Bien public*, à Bulle, avec **logement et dépendances.** Entrée au 1^{er} Janvier 1886.

S'adresser au propriétaire, **François MOURA**, négt. à BULLE. [1725]

On offre à vendre

1500 **bagots de nœuds et écorce** à 12 fr. le cent, rendus en ville.

S'adresser au bureau de la feuille qui indiquera. [1705]

A VENDRE

1800 **bagots** très secs, bois mélangés, à 15 fr. le cent, rendu devant la maison en ville.

S'adresser au garde-forestier **LECLERC** ou au notaire **DUPRÉ.** [1724]

A vendre

d'occasion de bons chars à ressorts et à ponts sans ressorts, plusieurs traineaux neufs et usagés. Le soussigné se recommande pour tout ce qui concerne son état; travail prompt et soigné. **J. Weber fils, carrossier-charron**, aux *Grand-Places, Fribourg.* (H. 635 F.) [1706]

PROTESTATION.

Dans une annonce insérée par le *Fribourgeois*, M. Horner ou la « Chapellerie genevoise » se dit la *seule maison à Bulle qui fabrique les chapeaux.*

Cette affirmation est mensongère. Chacun sait, du reste, que d'autres personnes, établies à Bulle bien avant M. Horner, s'occupent de la fabrication des chapeaux et peuvent lutter avantageusement avec ce dernier soit par leur bonne fabrication soit par la modicité de leurs prix. [1721]

Deux fabricantes de chapeaux.

EN VENTE

à l'Imprimerie de la **GRUYÈRE:**
Etrennes fribourgeoises pour 1886 à 1 fr. l'exemplaire.

CARNETS DE LAITERIE

à 20 ct. pièce; rabais par douzaine. Imprimerie de la *Gruyère.* Gérant: **Ch. Morel**



PRIX DE

Pour la Suisse

Pour l'Etranger

Prix du

On s'abonne

La dispo

Mais c
tière, con
res peuve

Cette
discutée
étrangers
est trop

bétail, ce
cinq fois

fumier,
une écon
en donna

Il existe
du tout,
propre et

lent fum
M. le I

y aurait
comme le
lacs de 2

est presq
inclinai
que les v

du fumie
du plan.

dans le c
même ce
qu'on ré

sont très
procuren
chers en

qu'ils pr
fonds en
mise aisé

Au lie
seaux d

rage, les
bois séc

née ou
qu'on lè

la marn
tières de

recomm
tière de

priété p
cune de

moniaqu
être em
tourbièr
deux à l
sière. O
ques, de
nutritive

En en
faisons e